



Déclaration de l'UNSA Education
CTSD 21 : carte scolaire de rentrée – 27 août 2021

Madame la Directrice Académique de Côte d'Or
Mesdames messieurs les membres du CTSD,

Nous souhaitons la bienvenue en Côte d'Or à Madame la Secrétaire Générale et une bonne rentrée à toutes et à tous.

En métropole, la rentrée scolaire 2021 se fera en protocole niveau 2. C'est donc - enfin ! – la possibilité de retrouver tous les élèves en présentiel. L'UNSA Éducation réaffirme la volonté de maintenir les écoles et établissements ouverts autant que possible. Pour autant, cela ne fait pas oublier les réelles inquiétudes dans un contexte épidémique marqué par le variant Delta. C'est donc avec une grande vigilance qu'il faut suivre l'évolution de la situation sanitaire jour après jour et selon les territoires. Et exiger du ministère la plus grande réactivité si des ajustements sont nécessaires sur le niveau de protocole.

Gestes barrières, respect des consignes sanitaires, adaptations pédagogiques lorsque nécessaire, campagnes de tests des élèves du premier degré, campagnes de vaccination des élèves du second degré. L'UNSA Éducation a toujours été et reste favorable à tout ce qui peut permettre de concilier accompagnement pédagogique et sécurité sanitaire. **C'est donc un OUI** pour retrouver nos élèves en présentiel et pour nous investir pleinement pour leur réussite dans un contexte sanitaire difficile. **Mais un OUI SI**

- **OUI** pour s'investir pleinement pour la réussite et l'accompagnement des élèves

Mais OUI, SI le ministère est vigilant à ne pas alourdir la charge de travail déjà conséquente des personnels par des missions supplémentaires qui ne sont pas de leur compétence. Chacun son métier. Les enseignants, inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école doivent pouvoir se recentrer sur leur cœur de métier : les missions éducatives et pédagogiques. Et si ce ministère employeur, de son côté, est capable de respect et de reconnaissance du

travail fourni. L'UNSA Éducation réitère une fois de plus sa demande que dorénavant, les consignes soient transmises aux personnels par voie officielle et non par voie de presse. Elle réitère également sa demande, déjà exprimée en CHSCT ministériel, qu'une étude d'impact soit menée sur les conséquences de la crise sur la santé des personnels.

- **OUI** pour accepter que des opérations de vaccination des élèves du second degré se fassent en lien avec le cadre scolaire

Mais OUI, SI ces opérations sont organisées clés en main et ne viennent pas alourdir la charge de travail déjà considérable des personnels de direction, de santé scolaire et de Vie scolaire

- **OUI** pour une continuité pédagogique à distance en cas de fermeture de classe dans le premier degré

Mais OUI, SI les outils proposés par le ministère fonctionnent réellement avec un matériel fourni et adapté

- **OUI** pour l'évocation de capteurs de CO2 et purificateurs d'air dans les médias, demandés par l'UNSA Éducation depuis plus d'un an

Mais OUI, SI cette évocation ne se résume pas à des effets d'annonces et devient réalité grâce à une politique volontariste de l'État envers les collectivités territoriales. En résumé c'est une vraie satisfaction de retrouver nos élèves. TOUS nos élèves. Cela en ferait presque oublier l'épuisement de l'année passée.

A présent, revenons sur le budget de l'éducation 2021. Un budget sous-calibré face aux défis et aux enjeux de notre société

Si ce budget confirme un rattrapage dans le 1^{er} degré (+ 2 439 postes), il n'est cependant pas à la hauteur des besoins (recrutement d'enseignants spécialisés pour les élèves en grande difficulté dans les Rased, recrutement de personnels pour la gestion des PIAL, création d'enseignants référents pour suivre la scolarisation des élèves en situation de handicap, renforcement indispensable des moyens de remplacement...), nonobstant un contexte de baisse des effectifs (- 56 243 élèves attendus à la rentrée).

Dans le 1^{er} degré, les créations d'emplois vont financer la poursuite de la limitation à 24 élèves des classes de GS, CP et CE1, l'extension des classes de GS dédoublées en éducation prioritaire, l'absence de fermeture d'écoles rurales sans accord du maire, et enfin l'amélioration du régime de décharge des directrices et directeurs d'école.

Pour autant, en cette rentrée 2021, la poursuite du dédoublement en grande section devait permettre d'atteindre l'objectif d'un maximum de

12 élèves par classe dans toutes les classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire. Nathalie Élimas, secrétaire d'État chargée de l'Éducation prioritaire, a elle-même reconnu que cela pourrait ne pas être le cas... Pour le SE-Unsa, que ce soit en termes logistiques ou pédagogiques, le dédoublement des classes ne peut pas être la seule réponse apportée en éducation prioritaire. Il est regrettable que les postes de *Plus de maîtres que de classes* aient quasiment tous disparu, que les Rased soient incomplets, et qu'une attention particulière ne soit pas portée aux autres niveaux de classe.

Dans le 2^d degré, malgré la hausse démographique (+ 43 518 élèves), 1 800 emplois sont supprimés à cette rentrée. La compensation annoncée par le ministère de 1 847 postes en heures supplémentaires année se heurte, sur le terrain, à l'impossibilité de les utiliser pleinement en raison des contraintes d'emplois du temps et du manque de salles disponibles dans les établissements.

Pour l'Unsa Education, ce budget est insuffisant, il est un non-sens dans le 2^d degré où il met en tension les établissements et nie les conséquences de deux années de crise sanitaire pour les élèves et les personnels.

De plus, les choix du ministère de recourir aux étudiants M2 en master Meef (contractuels alternants) pour le fonctionnement ordinaire des établissements ne répond ni aux besoins de formation des futurs enseignants ni au manque structurel de moyens.

Direction

Le ministère a présenté des projets pour la rentrée 2022 : augmentation des décharges, revalorisation indemnitaire, autorité décisionnelle et fonctionnelle réaffirmée pour les directrices et directeurs d'école.

À ce stade, le ministère n'est revenu que sur une plus grande autonomie dans l'organisation des 108 heures. Il a annoncé vouloir travailler sur un statut d'emploi pour les directrices et directeurs d'école totalement déchargés pour 2022, mais sans présenter plus d'éléments à ce stade.

Pour l'Unsa Education, l'effort engagé pour donner plus de temps aux directrices et directeurs doit se poursuivre. La question de l'aide administrative doit également trouver des solutions pérennes et l'évolution du statut de l'école doit se faire dans le respect de ses spécificités

Quelle pérennité pour l'enseignement prioritaire ?

La question de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire a été liée dans les discours ministériels au développement, voire à la généralisation des CLA (contrats locaux d'accompagnement)

Un manque de personnels est à craindre à la rentrée

Les 2/3 des enseignants-CPE-PsyEN-contractuels sont en CDD, pour certains depuis plusieurs années. Ils aspirent à réunir les conditions d'ancienneté pour obtenir un CDI ou tout simplement continuer d'exercer tout en préparant le concours de recrutement. Pour rappel, il est nécessaire de cumuler six années de service pour pouvoir être recruté en CDI.

Pourtant, la situation sanitaire de cette rentrée, ajoutée aux aléas conjoncturels (maladie, congé maternité, congé parental) et structurels (places non pourvues au concours, territoires non attractifs et déficitaires, disciplines déficitaires) nécessitent le recrutement de contractuels. Cette année plus de 1 000 postes d'enseignants aux concours n'ont pas été pourvus (près de 500 dans le 1^{er} degré et plus de 600 dans le 2^d degré). Mais rien ne semble avoir été anticipé par le ministère.

De plus, et cela a été accentué par la crise sanitaire, la sous-administration de notre ministère occasionne tous les ans des retards dans la signature des contrats et le paiement du salaire des agents.

Nous déplorons l'absence d'anticipation du ministère quant aux possibilités de recrutements d'agents contractuels et de financements prévus à cet effet. De nouveau, l'urgence, la précipitation et l'impossibilité pour les services décentralisés de pouvoir mettre en œuvre une gestion des ressources humaines respectueuse des personnels risquent de mettre encore une fois le système éducatif en tension.

Pour l'Unsa Education, il est nécessaire d'anticiper les recrutements partout où cela est possible et que le ministère donne les autorisations de recruter partout où cela est nécessaire. Il doit également donner les moyens aux académies de pouvoir administrer ces personnels de façon respectueuse, qu'il s'agisse des conditions de leur recrutement, de leur renouvellement ou de la mise en paiement de leur salaire.

Au niveau local et pour cette dernière étape de la carte scolaire 2021, nous constatons avec regret que les élèves d'ULIS ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs malgré une réglementation claire à ce sujet et en dépit de nos demandes répétées.

Je vous remercie,

Claire Jullien / Yvain Melet